



49^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants

Intervention du Luxembourg

15 mars 2022

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration présentée par la délégation de l'Union européenne.

Chaque enfant a le droit fondamental de ne pas être soumis à la violence. Or il est très inquiétant de constater qu'après deux années de pandémie, la violence à l'égard des enfants a augmenté tout en devenant moins visible.

Comme vous l'avez noté dans votre rapport, Madame la Représentante spéciale, les confinements durant cette pandémie ont affecté le bien-être mental des enfants, le risque de mariages d'enfants s'est accru, la traite des enfants est encore plus cachée et le cyberharcèlement a augmenté. A cela s'ajoute que les enfants les plus marginalisés et les plus vulnérables se trouvent encore plus exposés à ces risques.

Le Luxembourg partage votre analyse que la mise en place d'une réponse mondiale, efficace et durable à la violence à l'égard des enfants est nécessaire. Elle repose sur la mise en place de services sociaux intégrés et renforcés destinés aux enfants dans tous les secteurs pertinents. Les dépenses liées à ces services sont un investissement dont le retour est bénéfique pour les enfants et la société en général.

Enfin, il est indéniable que les enfants, agents actuels et futurs du changement, doivent faire partie de la solution :

Comment pouvons-nous concrètement impliquer davantage les enfants dans la prise de décisions les concernant ?

Je vous remercie.